



VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022 – 19 h 00
(Auditorium)

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : **13 décembre 2022**

Date d'affichage de la convocation : **13 décembre 2022**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers :

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, : LARGITTE Éric (*arrivé au rapport n°2022-113*), LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy (*arrivé au rapport n°2022-113*).

Absent : /

Représentés : DE BOUDEMANGE Béatrix par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par JOUAULT Gervaise, DOSNON Guillaume par LESPINASSE Angélique.

Le quorum est atteint.

Nombre de conseillers en exercice : **29** - Nombre de présents : **26** - Nombre de votants : **26 + 3 pouvoirs**

Monsieur Olivier JOUAULT est désigné en qualité de secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du code général des collectivités territoriales) à l'unanimité.

Monsieur Laurent PIGNEROL est désigné en qualité d'auxiliaire du secrétaire de séance à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28.11.2022

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Le procès-verbal du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-112 OUVERTURES DOMINICALES 2023 SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (TCM)

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour	26
Contre	1 Jean-Marc WEINLING
Abstention	0

La délibération n° 2022-112 est adoptée à la Majorité.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING, décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable concernant le calendrier des ouvertures dominicales, pour l'année 2023, tel qu'exposé ci-dessus, et détaillé dans l'annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.

- Arrivée de Jérémie ZWALD et Eric LARGITTE -

2022-113 PROPOSITION D'ADAPTATION DES TARIFS – MISE A DISPOSITION – « STADE DE LA BURIE »

Lecture du rapport par Monsieur Michel BROUILLET

Marc MOREAU. Je trouve très bizarre que la commission « Finances-Affaires générales » se soit réunie le 8.12 alors qu'on va demander l'avis à la commission des sports qui doit se réunir le 15.12, ce qui fait que la commission des sports ne sert à rien.

Monsieur le Maire. Pas du tout, toutes les délibérations passent à la commission des affaires générales, mais passent aussi dans d'autres commissions.

Marc MOREAU. On est d'accord, mais dans le bon sens. Là, ce n'est pas dans le bon sens pour moi.

Monsieur le Maire. Ce n'est pas votre sens. Il n'y a pas de sens obligatoire. Les réunions de commission s'organisent comme elles le désirent.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

La délibération n° 2022-113 est adoptée à l'unanimité.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les propositions d'adaptation des tarifs de location des terrains de football du complexe de la Burie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

2022-114 SERVICE DES SPORTS – DÉNOMINATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS - PROPOSITION

Lecture du rapport par Monsieur José VASQUEZ

Marc MOREAU. Pour information, j'aimerais savoir comment a été choisi ce monsieur pour nommer la salle. Ça n'avait jamais été abordé. A ma connaissance, ça n'a pas été abordé dans d'autres commissions.

Monsieur le Maire. C'est un nom qui a été proposé par les adjoints. C'est passé en commission des affaires générales et en commission sport.

Michel BROUILLET. Il y a eu une première commission sport qui s'était déjà réunie sur le sujet, où on a eu des propositions de Madame HAGER, qui est toujours en vie, qui habite rue des Philppats. Et Daniel Gaillard et d'autres ont été évoqués. Il y a eu une discussion sur ce sujet.

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

La délibération n° 2022-114 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE DÉCIDER** de nommer « Jimmy HAYES » la salle « Multi-activités »
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle appellation.

2022-115 ATELIER « ART FLORAL » - PARTICIPATION FINANCIÈRE – MODIFICATION DU TARIF

Lecture du rapport par Monsieur Patrick GROSJEAN

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

La délibération n° 2022-115 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le tarif proposé.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

2022-116 RECRUTEMENT D'INTERVENANT DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES – AUTORISATION DE PRINCIPE POUR L'ANNÉE 2023

Lecture du rapport par Monsieur Steve ROUSSEL

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

La délibération n° 2022-116 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le tarif proposé.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

2022-117 RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC – REMPLACEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER – AUTORISATION DE PRINCIPE POUR L'ANNÉE 2023

Lecture du rapport par Monsieur Steve ROUSSEL

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

La délibération n° 2022-117 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, au titre de l'année 2023, à recruter en tant que de besoins, des agents contractuels aux motifs d'accroissement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité et/ou pour le remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible ;
- **DE PRÉCISER** que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déterminer le niveau de rémunération des agents contractuels, selon la nature des fonctions confiées, de l'expérience et de la qualification du candidat ;
- **D'ACCEPTER** en application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, que les agents contractuels qui à la fin de leur contrat n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, soient indemnisés dans la limite de 10% des rémunérations totales brutes perçues ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

2022-118 GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – AUTORISATION DE PRINCIPE POUR L'ANNÉE 2023

Lecture du rapport par Monsieur Julien ROCIPON

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

La délibération n° 2022-118 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les propositions telles qu'exposées ci-dessus ;
- **DE PRÉCISER** que le taux horaire de la gratification évoluera en fonction de la réglementation en vigueur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

2022-119 CRÉATIONS D'EMPLOIS AIDE CAE-CUI – DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC) »

Lecture du rapport par Monsieur Patrick PETITJEAN

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 29

Contre 0

Abstention 0

La délibération n° 2022-119 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE CRÉER** tel qu'exposé ci-dessus, les emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences et ce, pour une durée minimum de 6 mois ;
- **DE FIXER** la durée du travail hebdomadaire pour ces emplois et de rémunérer les candidats conformément aux modalités exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

2022-120 BUDGET 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Lecture du rapport par Madame Cathy VIENNE

- ✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour 25

Contre 0

Abstention 4 Daniel PICARA – Eric LARGITTE – Marc MOREAU – Anne SPIRE

La délibération n° 2022-120 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 4 abstentions » de Daniel PICARA, Éric LARGITTE, Marc MOREAU et Anne SPIRE, décide :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n° 4 au budget 2022.

2022-121 CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Lecture du rapport par Madame Martine JOBÉ

Marc MOREAU. C'est indiscret de vous demander de quelles créances il s'agit ?

Monsieur le Maire. Ce sont des petites factures. La plus grosse doit être de 250 €. On est dans ce qu'on nous doit pour des locations, du périscolaire, de la cantine, de la petite enfance. Ce sont beaucoup de petites sommes que le trésorier comptable a du mal à aller chercher. Ou tout du moins, il est allé en chercher en grande partie et il y a un solde qui n'est pas récupéré. Ça commence à 1 centime, 1 euro. Il n'y a pas de grosses sommes.

Marc MOREAU. Ça veut dire que peut-être, on va retrouver certaines créances au CCAS.

Monsieur le Maire. Non, c'est totalement indépendant. Ce sont des titres qui ont été émis, que le trésorier-payeur a le devoir d'aller chercher. Il a 3 ans pour aller les chercher. Au-delà de 3 ans, c'est complètement abandonné. Lorsque ce sont des toutes petites sommes, en-dessous de 5 €, au bout de la première relance, il arrête parce que ça coûte trop cher en frais. Lorsqu'il y a des sommes plus importantes, c'est qu'il a été au bout des 3 ans et qu'il n'arrive à rien récupérer. Il n'y a aucun risque que ça revienne dans le CCAS. Ce sont vraiment des abandons de créances.

Jean-Marc WEINLING. Par rapport aux années précédentes, le montant global est en hausse ou on est à peu près dans les mêmes sommes ?

Monsieur le Maire. On est toujours sur les trois dernières années, mais d'une manière globale, on sent qu'il y a une augmentation. C'est tellement variable d'une année sur l'autre. Dans d'autres structures, que ce soit TCM, le syndicat des eaux de l'Aube, c'est pareil, on constate une augmentation du recouvrement des créances, sans que ça devienne trop dramatique.

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a plus d'autres interventions, met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

La délibération n° 2022-121 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la constitution d'une provision pour créances douteuses, à hauteur de 5 152,49 €.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au compte 6817 Dotations aux provisions/Dépréciation des actifs circulants

2022-122 AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lecture du rapport par Madame Cathy VIENNE

✓ Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas d'interventions, met le rapport aux voix :

Pour	27
Contre	0
Abstention	2 Marc MOREAU – Anne SPIRE

La délibération n° 2022-122 est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 2 abstentions » de Marc MOREAU & Anne SPIRE, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier 2023, les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2023.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Marc MOREAU. Je ne vois pas de quel bien il s'agit au 33 de la rue Gambetta.

Monsieur le Maire : C'est un logement au-dessus de l'espace jeunesse.

Vous avez un tableau des prochains conseils municipaux, à titre indicatif. Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 6 mars, avec une commission des affaires générales qui est avancée avant les vacances scolaires. Normalement, il n'est pas prévu de conseil en janvier et février. Néanmoins, s'il y a des décisions à prendre, nous serons peut-être amenés à en faire un courant janvier, voire début février.

Je vous informe que la date des vœux aux forces vives et aux Sancéens est prévue le 10 janvier. Celle des vœux aux personnels est prévu le 13 janvier.

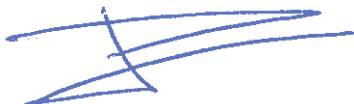
Gervaise JOUAULT : Le 24 décembre, c'est la dernière porte du calendrier. Vous êtes tous invités à venir boire un verre. Si vous voulez amener quelque chose à manger, vous me prévenez pour que je puisse gérer.

Patrick GROSJEAN : Du 26 au 30 décembre, il y aura le « LUNAPARK ». Il y aura deux activités un peu spéciales, intergénérationnelles. Le mardi 27 après-midi et le jeudi 29, il y aura des contes, de la magie et de la sculpture sur ballon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33

*(Délibérations certifiées exécutoires et publiées sur le site Internet de la Commune
ainsi que sur le Totem « Affichage Légal » du 21/12/2022 au 21/02/2023)*

Secrétaire de séance
Olivier JOUAULT



Le Maire
Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART
2023.02.13 08:41:07 +0100
Ref:20230210_114243_1-2-O
Signature numérique
le Maire